

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020-01

OBJET : Partenariat avec l'Agence Technique Départementale (ATD31) pour la formation des élus

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

Administrateurs titulaires présents

M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, TENE, LAVAL, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Administrateurs titulaires présents

M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

Administrateurs titulaires présents

Mme SORIANO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants des établissements publics adhérents

Administrateurs titulaires présents

Néant

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Administrateurs titulaires présents

Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Contenu délibération

Le Président informe l'assemblée que le CDG31 collabore depuis plusieurs années avec l'ATD31, dans le cadre de la formation des élus, notamment à l'occasion du renouvellement des exécutifs à la suite des élections municipales.

En effet, l'établissement est reconnu pour son expertise dans le domaine général des ressources humaines et intervient sur les thématiques suivantes :

- **Le Maire employeur, garant de la gestion statutaire**
 - Les bases du statut, la carrière
 - La gestion des agents contractuels
 - La gestion du temps de travail des personnels
 - Les régimes indemnitaires
- **Le Maire employeur, garant de la santé et de la prévention des risques professionnels**
 - Les responsabilités du maire employeur
 - Le Management de la prévention des risques professionnels
 - La qualité de vie au travail
 - Les dispositifs de maintien dans l'emploi

Dans cette optique, une convention de partenariat liera les deux structures, pour les années 2020 et 2021.

Le Président soumet à l'assemblée les possibilités de conditions d'intervention des experts du CDG31 dans le cadre des formations d'élus dispensées par l'ATD31 :

- Soit la gratuité
- Soit une tarification forfaitaire de 500€/jour/par intervenant (couverture forfaitaire des coûts de mobilisation, de préparation, de réalisation)

Après discussion, le Président s'abstient de participer au vote et le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De dispenser ces formations à titre gracieux ;
- D'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec l'ATD31, répondant aux objectifs présentés, pour une durée de deux ans, sur les exercices 2020 et 2021 dans les conditions retenues par l'assemblée en séance.

Fait à Labège,

Le 30 janvier 2020,

Le Président,

Pierre IZARD